



Le mardi 15 décembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 9 décembre 2020 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

La délibération affichée

le : **16 DEC. 2020**

et transmise à la Préfecture

le : **18 DEC. 2020**

est exécutoire

le : **18 DEC. 2020**

Présents (40) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, M. Damien NOEL, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Excusé(s) (3) : M. Christophe BAILLIET ayant donné procuration à M. Michel GEORJON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID ayant donné procuration à Mme Imane JBARA-SOUNNI.

**9 : Budget primitif 2021 - Budget annexe lotissement communal les Frères Pichette de la commune de Châteauroux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2020 ;

Il vous est proposé d'arrêter le budget prévisionnel 2021 du budget annexe lotissement communal Les Frères Pichette, à 1 252 187 €.

Les sections s'équilibrent à hauteur de 626 452 € pour le fonctionnement et à hauteur de 626 452 € en investissement.

Les travaux de ce lotissement ont été réalisés en grande majorité sur l'exercice 2020 et finalisés en 2021. La commercialisation des terrains est lancée en 2021. Le montant prévisionnel de la cession de 8 lots est estimé à 308 005 € HT (lots 2,3,4,6,8,10,12 et 14).

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	717 €	308 005 €
Mouvements d'ordre	625 735 €	318 447 €
<b>Total mouvements budgétaires</b>	<b>626 452 €</b>	<b>626 452 €</b>

Les mouvements réels en recettes de fonctionnement correspondent au montant HT estimé des cessions.

Les mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent à l'intégration dans le stock des travaux engagés en 2020, réalisés en 2021 et des travaux 2021, pour un montant de 318 447 €.

Les mouvements réels en dépenses de fonctionnement correspondent à des travaux de réseaux télécom.

Les mouvements d'ordre en dépenses de fonctionnement correspondent à :

- La sortie du stock des terrains vendus à hauteur de 236 036 € ;
- Le virement à la section d'investissement à hauteur de 389 699 €.

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	307 288 €	0 €
Mouvements d'ordre	318 447 €	625 735 €
<b>Total mouvements budgétaires</b>	<b>625 735 €</b>	<b>625 735 €</b>

Les mouvement d'ordre en recettes d'investissement correspondent à :

- La sortie du stock des terrains vendus à hauteur de 236 036 € ;
- Le virement de la section de fonctionnement à hauteur de 389 699 €.

Les mouvements réels en dépenses d'investissement correspondent au remboursement de l'avance versée par le budget principal.

Les mouvements d'ordre en dépenses d'investissement correspondent à la sortie du stock des terrains vendus.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le budget primitif 2021 du budget annexe lotissement communal Les Frères Pichette.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.



Le Maire,  
A Châteauroux, le 17 décembre 2020

Gil Avérous